

Réf.	2020	2430
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
13/11/2020		19	17	19

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à 18h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le C.G.C.T et notamment l'article L.2121-29.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par Société Protectrice des Animaux et plus particulièrement le refuge de Chamarande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (JOAO, RABY)

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **200.00 €** (deux cents euros) à la Société Protectrice des Animaux.

PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget de la commune.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2430-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2430-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020